

- Retour sur le séminaire national sur l'évolution des métiers de Directeurs
- Première série de mesures pour les Directeurs

Retour sur le séminaire national sur l'évolution des métiers de Directeurs

Dans le cadre de l'application de la loi de modernisation du système de santé, la DGOS, le CNG et l'EHESP ont organisé conjointement un séminaire national sur l'évolution des métiers de Directeurs. Y ont participé des DH, des D3S, des DS et des élèves directeurs.

Plusieurs axes notables sont à remarquer :

- Les ateliers de travail portaient sur **une vision du système de santé à 10-15 ans**. Dans cette projection, la cible était clairement définie par les pouvoirs publics. Les hôpitaux sont des plateaux techniques et n'hébergent que les cas les plus lourds. L'hospitalisation à domicile et ambulatoire est la règle. Les EHPAD sont des plateformes de prise en charge des personnes âgées à leur domicile.
- L'ensemble des participants s'accorde sur **le développement des parcours de santé à coordonner au sein de territoires**. Cela s'explique par le développement des maladies chroniques et le vieillissement de la population, pour lesquels les nouvelles technologies à venir et la mobilité des acteurs vont permettre une prise en charge plus adaptée, forcément séquencée et souvent au domicile. Il sera difficile de définir un amont et un aval dans ces parcours de santé impliquant de nombreux acteurs.
- **Les équipes de direction s'organiseront au sein des territoires pour piloter ces parcours de santé**. Elles auront donc naturellement des missions extra-hospitalières. La question de l'articulation avec les ARS se pose. Par exemple, dans le modèle Québécois, les ARS et les directions hospitalières ont été fusionnées dans le même but. 25% des emplois ont été supprimés dans ce cadre...
- Dans le cadre de ces changements importants à venir, **un accompagnement fort du CNG a été demandé** par les participants. Il faut s'appuyer sur les compétences existantes et les hauts potentiels.

Si le séminaire a été utile pour partager une vision, il faut maintenant que les pouvoirs publics passent aux actes, en prouvant leur confiance aux acteurs de terrain.

Première série de mesures pour les Directeurs

Lors du séminaire national, Madame la Ministre de la Santé a annoncé une série de mesures pour les Directeurs.

Pour les trois corps de direction, un régime indemnitaire valorisant l'exercice territorial, autrement dit une prime territoriale, va être mis en place dans les prochains mois. Le SMPS remercie le Ministère d'avoir entendu sa revendication. Toutefois, nous demandons son extension aux cadres administratifs, techniques et de santé qui ont également un exercice territorial. Nous serons également vigilants à ce que cette prime concerne tant les directions communes que les fonctions mutualisées d'un GHT.

Egalement, Madame la Ministre a annoncé **l'alignement complet du statut des DH sur celui des administrateurs civils**. Concrètement, en fin de carrière, l'accès à l'échelon spécial ne sera plus contingenté. Cette réforme devrait être opérationnelle fin mars. **Encore une fois, la proposition du SMPS a été entendue.**